

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 27 septembre 2013  
(convocation du 16 septembre 2013)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Septembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOU Michel, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre  
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 9h55  
M. CHAUSSET Gérard à M. DANJON Frédéric à compter de 12h50  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 9h50  
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à compter de 13h00  
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max à compter de 11h45  
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h40  
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude  
M. ROSSIGNOL Clément à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 12h50  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle  
M. SOUBABERE Pierre à M. TRIJOLET Thierry à compter de 10h30  
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à compter de 12h15  
M. BOUSQUET Ludovic à Mme DELATTRE Nathalie à compter de 12h  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles  
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime  
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à compter de 12h  
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à compter de 12h30  
Mme EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à compter de 12h35  
M. GUICHOUX Jacques à Mme. BALLOT Chantal  
M. JOANDET Franck à M. HURMIC Pierre à compter de 11h55  
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle  
M. LOTHAIER Pierre à M. MOGA Alain  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 10h50  
M. POIGNONEC Michel à M. QUANCARD Denis  
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel  
M. REIFFERS Josy à M. ROBERT Fabien à compter de 11h  
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck

## **EXCUSES :**

M. ASSERAY Bruno

## **ABSENT :**

M. MAURRAS Franck

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Ville de Pessac - Organisation de la manifestation Vibrations Urbaines du 18 au 27 octobre 2013 - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation**

Madame CARTRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La ville de Pessac organise la 16<sup>ème</sup> édition du Festival « Vibrations Urbaines » du 18 au 27 octobre 2013. Créée en 1998, cette manifestation pluridisciplinaire réunit les pratiques culturelles et sportives urbaines. Le fil rouge des cultures urbaines s'étoffe au fil des éditions et propose un ensemble diversifié : sports de glisse, danses hip hop, street art musiques urbaines.

Pendant dix jours de festival, les disciplines de la culture street (skateboard, bmx, graffiti, breakdanse et autres formes de hip hop) se rencontrent au travers de compétitions sportives amateurs et professionnelles, des battle de danse, des expositions, des concerts, des ateliers pédagogiques, des programmations street art avec des performances graffiti.

Cette nouvelle édition met l'accent sur des concours street art destinés aux jeunes. Un nouveau projet émerge parallèlement : il s'agit de développer un projet mural en invitant un artiste de renommée internationale à peindre sur le mur de la bibliothèque de l'université Bordeaux 4.

Les objectifs des Vibrations Urbaines sont divers :

- Permettre des rencontres entre les jeunes pratiquants et des intervenants ou structures pouvant les aider dans leur pratique,
- Soutenir les cultures et sports urbains en proposant une programmation électrique mélangeant activités « phares » et nouvelles pratiques,
- Favoriser la citoyenneté par l'action en permettant à certains de découvrir l'envers du décor d'une manifestation culturelle,
- Permettre au service Animation Jeunesse d'être en contact permanent avec de nombreuses associations ou groupes de jeunes actifs dans les domaines culturels et sportifs puisque la manifestation est organisée avec l'aide d'une vingtaine d'associations de l'agglomération,

- Dynamiser les équipes en reliant ce projet à l'action permanente de l'équipe d'animation qui travaille toute l'année sur les pratiques culturelles et sportives urbaines.

Les disciplines multiples des Vibrations Urbaines permettent ainsi à la ville de Pessac et au réseau associatif de développer des formations, des initiations, mais aussi de mettre en place des actions de médiation puisque le festival draine un public de plus en plus nombreux (plus de 16 000 personnes en 2012).

La participation de la Communauté Urbaine a été prévue dans le contrat de co-développement de la Ville de Pessac détaillée dans la fiche action 09.

La Communauté urbaine qui a soutenu financièrement cette manifestation en 2012 à hauteur de 25 000€, a été sollicitée pour reconduire son soutien financier, soit 25 000€ dans le cadre d'un budget prévisionnel de 445 667€ TTC. répartis comme suit :

<b>DEPENSES</b>	<b>€ TTC</b>	<b>RECETTES</b>	<b>€ TTC</b>
Achat	62 950	Région	25 000
Prestation de services	60 730	CG 33	10 000
Autres services extérieurs	197 617	CUB	25 000
Salaires	121 000	Caisse des Dépôts	8 000
Sacem, CNV	3 370	Universités Bordeaux 3 et 4	4 000
		CAF	1 894
		Ville de Pessac	274 713
		Billetterie	17 000
		Partenariats	80 060
<b>TOTAL</b>	<b>445 667</b>		<b>445 667</b>

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n°2011/0778 du 25/11/2011 relative à l'évolution des compétences et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole »,

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** la manifestation les « Vibrations Urbaines » relève de la catégorie des évènements métropolitains

## DECIDE

**Article 1** : L'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € à la Ville de Pessac pour l'organisation de la 16<sup>ème</sup> édition de la manifestation les « Vibrations Urbaines » qui se déroulera du 18 au 27 octobre 2013.

**Article 2** : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée, relative au règlement de la subvention précitée,

**Article 3** : La dépense relative au règlement de cette subvention sera imputée au budget de l'exercice en cours : chapitre 65, article 657341, fonction 33, CRB UA01.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 septembre 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
9 OCTOBRE 2013

PUBLIÉ LE : 9 OCTOBRE 2013

Mme. FRANÇOISE CARTRON